

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE CHEF DE TRAVAUX D'ART, BRANCHE PROFESSIONNELLE « CRÉATION CONTEMPORAINE », DOMAINE D'ACTIVITÉ « BOIS »**

SESSION 2016

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission .....	3
A) Le rappel des épreuves .....	3
1) L'admissibilité.....	3
2) L'admission.....	3
B) Le jury .....	4
1) La composition du jury .....	4
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ces concours externe et interne.....	5
A) Le calendrier.....	5
B) Les épreuves d'admissibilité .....	5
1) L'épreuve écrite.....	5
a) Concours interne .....	6
b) Concours externe .....	6
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	6
a) Concours interne .....	7
b) Concours externe .....	7
C) L'épreuve pratique d'admission.....	7
III. Les statistiques .....	9
A) Concours interne .....	9
B) Concours externe.....	9

# I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

## A) Le rappel des épreuves

### 1) L'admissibilité

Selon l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture, « *la phase d'admissibilité comporte les épreuves ci-après :*

*1. Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport de synthèse à partir d'un dossier et faisant appel à des connaissances relatives aux branches professionnelles (durée : quatre heures ; coefficient 3) ;*

*2. Une épreuve orale d'histoire de l'art correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé, consistant en un exposé de cinq minutes suivi de questions (durée totale : quinze minutes ; temps de préparation : vingt minutes ; coefficient 2) ».*

### 2) L'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 6 novembre 1995 cité ci-dessus, « *la phase d'admission comporte une épreuve pratique correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles (...), consistant en la conception ou le commentaire d'un projet de création, ou d'un projet de restauration et de conservation préventive, ou d'un projet de mise en valeur et présentation de collections, et des modalités de sa mise en oeuvre, faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques (coefficient 5) ».*

Plus précisément, pour la branche professionnelle « création contemporaine », l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art l'épreuve pratique décrit l'épreuve pratique comme portant pour chaque métier :

« - *soit sur le commentaire d'un objet : le candidat effectuera devant le jury la description des opérations de conception, réalisation de l'objet, l'analyse critique de ces travaux, une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées ;*

*- soit sur la réalisation d'un projet sous forme d'esquisses aquarellées ou de volume et sur l'exécution d'un dessin coté aux dimensions réelles de l'objet.*

*(durée de préparation deux heures, exposé vingt minutes, questions du jury : quarante minutes) ».*

Par ailleurs, l'article 5 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture prévoit que « *les candidats admissibles peuvent demander à subir une épreuve facultative de langue étrangère. Cette épreuve écrite consiste en la traduction sans dictionnaire (sauf pour l'arabe) d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes: allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe (durée : une heure; coefficient 1) ».*

## B) Le jury

### 1) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

- Monsieur Xavier DE MASSARY, conservateur général du patrimoine, inspecteur, inspection des patrimoines, direction générale des patrimoines ;

#### Membres de ce jury :

- Madame Caroline ANDRAULT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », atelier d'ébénisterie, département des collections, Mobilier national et Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Jérôme BESCOND, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de service, atelier de recherche et de création, Mobilier national et Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur François MALCHROWICZ, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.

### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ces concours externe et interne

### A) Le calendrier

Inscriptions	Du 16 novembre au 21 décembre 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 3 mai 2017
Date de l'épreuve orale d'admissibilité	Le 9 mai 2017
Réunion d'admissibilité	Le 11 mai 2017
Épreuve facultative de langue	Le 30 juin 2017
Date de l'épreuve pratique d'admission pour le concours interne	Le 5 septembre 2017
Date de l'épreuve pratique d'admission pour le concours externe	Le 6 septembre 2017
Réunion d'admission	Le 7 septembre 2017

### B) Les épreuves d'admissibilité

#### 1) L'épreuve écrite

Le jury a proposé le sujet ci-dessous, qui était commun aux deux concours :

*Votre administrateur vous demande de prendre en charge l'aménagement d'une salle de réunion situé au 26ème étage du futur Palais de Justice de Paris. La salle de réunion doit être opérationnelle le 1er décembre 2017.*

*Le mobilier prévu comporte un pupitre, une table de réunion (22 places) et des assises. Le design du pupitre et de la table de réunion est défini et une présélection de matériaux a été faite. Les assises seront achetées dans le commerce, mais on vous demande votre avis argumenté sur la présélection établie. Une harmonisation des éléments de la salle de réunion est souhaitable.*

*Vous disposez d'un atelier de prototypage et de la présence de quatre techniciens d'art ainsi que de deux installateurs et d'un camion.*

*Le chef de juridiction du Palais de Justice attend de votre part un rapport de synthèse sur la faisabilité de ce projet, comprenant les informations suivantes :*

- une proposition argumentée et ses conséquences sur la fabrication (avantages/inconvénients) pour chaque matériau, surface et finition ;*
- pour le pupitre : l'incidence des trois typologies de surfaces sur chacun des exemples analysés ;*
- la méthode utilisée pour mettre en œuvre les matériaux présélectionnés de la table et du pupitre ;*

- une fois votre choix arrêté sur un matériau : les grandes étapes de fabrication, les difficultés, la mise en œuvre et la finition ;
- l'organisation de l'installation : vous disposez d'une autorisation d'une durée limitée à 4 heures pour cet aménagement ;
- le planning du projet.

*Contenu du dossier :*

*Document n°1 : Vues générales, plans et coupes de l'édifice*

*Document n°2 : Plan partiel du 26ème étage attribué au service du chef de juridiction*

*Document n°3 : Images 3D et cotes de la table de réunion et du pupitre*

*Document n°4 : Présélection des matériaux et documents techniques*

*Document n°5 : Sièges*

*Document n°6 : Atelier*

*Document n°7 : Équipement de protection individuelle*

*Document n°8 : Calendrier*

C'était le premier concours organisé pour le corps de chef(fe) de travaux d'art dans cette branche prochaine professionnelle et ce domaine d'activité depuis une quinzaine d'années.

Le jury a fait le choix d'un cas concret vraisemblable devant permettre aux candidats de faire état des différentes compétences attendues d'un(e) chef(fe) de travaux d'art :

- connaissance de la spécialité, de ses matériaux, de ses techniques et des contraintes de leur mise en œuvre,
- capacité d'analyse d'une commande, d'organisation d'un chantier dans le respect d'un calendrier contraint et de management d'une équipe de plusieurs personnes,
- connaissance des règles administratives et des règles d'hygiène et de sécurité.

Au-delà des habituelles remarques sur la présentation des copies, l'orthographe, la qualité de l'expression ou encore la clarté du plan, le jury a été sensible à voir traitée chacune des questions posées : ainsi une majorité de candidats n'a-t-elle pas argumenté, ni même proposé de choix d'assises. Le choix des matériaux, de leur mise en œuvre et de leur finition (avantages/inconvénients) a paru insuffisamment argumenté.

D'une manière générale, le jury a trouvé que le niveau des candidats n'était pas ce que l'on est en droit d'attendre pour un concours de catégorie A, tant sur le plan des connaissances que sur celui de l'expression.

#### a) Concours interne

Pour les candidats au concours interne, le jury s'est montré plus indulgent sur la qualité de l'expression écrite, mais il attendait en revanche une bonne maîtrise des processus techniques et de l'organisation du chantier. C'est avant tout sur ces critères qu'a reposé la note d'admissibilité.

#### b) Concours externe

Le niveau global d'exigence fut identique à celui du concours interne, mais avec une plus grande attention aux qualités rédactionnelles et à la capacité de synthèse.

### 2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Le jury attendait des candidats des connaissances générales en histoire du mobilier, français jusqu'au XIXème siècle, international pour le XXème siècle où les influences sont multiples entre pays. Il était important de savoir reconnaître non seulement les styles, mais aussi les matériaux en

faveur aux différentes époques, enfin de pouvoir indiquer les influences que les styles ou les techniques du passé ont pu avoir sur le mobilier contemporain.

Néanmoins, les sujets sélectionnés ont porté principalement sur le XXème siècle, période la plus proche de la création contemporaine. La qualité des prestations orales a été très diverse. Trois candidats se sont montrés à l'aise et ont bien su répondre aux questions, les autres étant, pour la plupart, incapables d'avoir un discours construit. Ce constat a nécessité un effort de repêchage, de la part du jury, pour amener néanmoins le maximum de candidats jusqu'à l'admissibilité.

#### a) Concours interne

Dans le commentaire des reproductions de pièces de mobilier, le jury s'est efforcé d'être moins exigeant sur la place de ces meubles dans l'histoire des styles, attendant de la part des candidats des connaissances, en histoire de l'art et des techniques, du niveau du bac professionnel.

Il espérait en revanche que ces candidats soient capables de commenter les matériaux utilisés et les problèmes techniques éventuels de leur mise en œuvre. Un seul candidat a réellement répondu à cette attente.

#### b) Concours externe

Les candidats devaient être en mesure de nommer les principaux artistes ou architectes à l'origine des meubles représentés sur les documents et d'établir leur filiation éventuelle dans l'histoire des styles. En revanche, le jury s'est montré moins exigeant sur les aspects techniques de la réalisation de ce mobilier.

Or, il a été agréablement surpris de constater que les candidats se sont montrés, dans les échanges avec le jury, aussi à l'aise sur les aspects techniques que sur les historiques.

#### C) L'épreuve pratique d'admission

Entre les deux options possibles, le jury a fait le choix d'un sujet sur le commentaire d'un objet : *Le candidat effectuera devant le jury la description des opérations de conception, réalisation de l'objet, l'analyse critique de ces travaux, une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées.*

Le sujet proposé pour le concours interne était le suivant :

*Vous devez réaliser le bureau ci-joint. Celui-ci est plaqué avec deux essences de bois différentes, l'une pour le plateau et l'autre pour les ondulations. Le piètement doit être démontable.*

*Vous avez à votre disposition un atelier équipé de machines "traditionnelles" (pas d'outil numérique).*

*Comment réalisez-vous ce meuble ?*

*Vous devez notamment indiquer :*

- *le choix du placage et la réalisation du frisage,*
- *la réalisation des ondulations et le mode de placage,*
- *la nature de la structure du plateau et du piètement,*
- *les jonctions entre le piètement et le plateau,*
- *la fabrication du tiroir,*
- *les finitions,*
- *la connectique*
- *et tout autre choix permettant la réalisation de ce meuble.*

*Vos analyses techniques devront être accompagnées de croquis explicatifs.*

Le sujet proposé pour le concours externe était le suivant :

*Le musée Rodin demande à votre institution de fabriquer quatorze bancs aux formes identiques :*

- huit bancs seront placés à l'intérieur du musée (bois ou aspect bois impératif),
- six autres bancs dans les jardins (matériau(x) à proposer).

*Les matériaux ne sont pas imposés mais doivent répondre aux contraintes de leur environnement et de leur utilisation. Les bancs doivent supporter le poids de 5 personnes.*

*Les bancs à l'intérieur du musée doivent posséder un deuxième pied qui aura pour fonction d'assurer la stabilité du banc et recevoir les fonctions technologiques (borne de rechargement et borne signalétique lumineuse).*

*Pour dissimuler les composants électroniques, vous devez les intégrer dans des éléments prédéfinis et cotés.*

*Pour le jardin, les bancs seront totalement en porte à faux.*

*Vous avez à votre disposition un atelier équipé de machines conventionnelles (dégauchisseuse, scie à format, presse à plaquer, etc...) et d'une commande numérique 2D à découpe jet d'eau.*

*On vous demande de présenter au moins deux propositions techniques motivées pour chaque type de banc.*

*Vous devez, pour chacune d'elles :*

- argumenter le(s) choix du (des) matériau(x) que vous avez retenu(s),
- préciser l'assemblage pied/assise,
- préciser et argumenter le choix et l'emplacement du second pied,
- préciser et argumenter le choix du processus de fabrication des éléments à rajouter (tronc de cône et cube lumineux),
- argumenter votre solution pour régler le porte à faux.

*Vos propositions techniques devront être accompagnées de croquis explicatifs.*

Que ce soit pour le concours interne ou externe, le jury attendait des candidats qu'ils fassent preuve de leur connaissance des matériaux, des techniques et de leur mise en œuvre, afin de proposer des solutions techniquement et économiquement viables. Ils devaient déceler les difficultés du sujet et proposer des solutions raisonnables.

Le jury a regretté que les candidats aient peu utilisé la possibilité qui leur était donnée de réaliser des croquis pendant leur temps de préparation, croquis qui leur aurait permis d'appuyer leurs choix.

D'une manière générale, les exposés montraient un défaut de construction et un manque de problématisation, ne retenant qu'une seule option technique sans expliquer pourquoi ils la privilégiaient par rapport à d'autres, ce qui aurait permis de nourrir les échanges avec le jury.

### III. Les statistiques

#### A) Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	9	7	5	3	3	2
Femmes	1	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 3,70 à 12 sur 20.

Seuil d'admission : 12,25 sur 20.

Amplitude des notes : de 12 à 12,90 sur 20.

#### B) Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	2	1	1	1	1
Femmes	4	4	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Seuil d'admissibilité : 11,80 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,80 à 13,20 sur 20.

Seuil d'admission : 11,60 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,60 à 13,20 sur 20.

Monsieur Xavier de MASSARY  
Président du jury